

Direction départementale
des Finances publiques de la Charente
Emmanuelle VIORNEY
Conseillère aux Décideurs Locaux
sur le périmètre des communes et des collectivités
de GRAND ANGOULEME
Téléphone : 06 25 92 44 85
Mail : emmanuelle.viorney@dgfip.finances.gouv.fr

Agrégats 2023

Commune de GARAT

Vous trouverez joint au présent document le tableau des principaux agrégats 2023.

Les principaux constats sont les suivants :

Les recettes réelles de fonctionnement (1 681 k€) augmentent globalement entre 2019 et 2023 (+ 23,9 %) et de 8,5 % entre 2022 et 2023 : hausse des ressources fiscales de 40k€, des dotations et participations de 65 k€ et des autres produits de 27 k€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (1 195 k€) augmentent également globalement sur la même période (+ 41,9 %) et de 8,2 % entre 2022 et 2023 : hausse des charges de personnel de 43 k€ et des autres charges de 62 k€ non compensée par la baisse des subventions et participations (- 13 k€) et des charges financières (- 1k€).

Le ratio de rigidité des charges structurelles (1) s'établit à 40,62 % (2), en légère baisse par rapport à 2022 et en dessous du seuil de fragilité : la commune a donc des marges de manœuvre sur la maîtrise de ses charges.

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement moins charges réelles de fonctionnement) augmente de 9,3 % entre 2022 et 2023 (hausse plus rapide des recettes que celle des charges) et s'établit à 485 k€.

Le résultat de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins dépenses totales de fonctionnement) suit la même évolution : il est de 473 k€.

La CAF nette (CAF brute moins remboursement de la dette en capital) évolue également favorablement et s'établit à 473 k€, la collectivité dégage suffisamment d'autofinancement pour rembourser les annuités de la dette.

Première source de financement des investissements, la CAF nette représente 28,14 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant des dépenses d'équipement est de 743 k€ en 2023, en hausse par rapport à 2022 mais sans atteindre les niveaux de 2019 et 2020.

Outre la CAF nette, les investissements ont été financés principalement en 2023 par du FCTVA (85 k€), des taxes d'aménagement (13 k€) et des subventions d'équipement (83 k€).

Le financement disponible est de 684 k€.

La collectivité n'a pas souscrit d'emprunt en 2023.

Les ressources étant inférieures aux emplois, la commune, après avoir abondé son fonds de roulement en 2021 (+ 394 k€) et en 2022 (+16), y prélève 77 k€ en 2023.

Le Fonds de Roulement Net Global s'établit ainsi à 1 163 k€ en 2023 (soit 355 jours (2) de charges réelles de fonctionnement : selon les normes généralement admises cela peut être considéré comme excessif mais cela veut dire que la commune, à ce stade ne rencontre pas de difficultés de trésorerie) et le Besoin en Fonds de Roulement est négatif à hauteur de 44 k€ (c'est-à-dire que la commune a plus de dettes que de créances en restes au 31/12/2023). Parmi les « dettes » figurent les soldes créditeurs des budgets annexes (CCAS : 7 k€ et CDE : 6 k€) qui viennent ainsi abonder la trésorerie de la commune.

Cette trésorerie s'élève au 31/12/2022 à 1 207 k€.

L'encours de la dette est de 40 k€ au 31/12/2023, la commune se désendette.

Le ratio d'endettement (encours de dettes/recettes réelles de fonctionnement) est de 2 % et la capacité de désendettement (encours de dettes/CAF brute) est de 0,08 années (2), soit un endettement considéré comme très faible.

(1) Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

(2) Les normes généralement admises sont les suivantes :

Ratio de rigidité	Seuil fragilité : 47		Seuil critique : 55	
FDR en nombre de jours de charges réelles	<30 j : faible	>90 j : excessif		
Capacité de désendettement	<3 ans : faible	De 3 à 6 ans : maîtrisé	De 6 à 9 ans : élevé	De 9 à 12 ans : trop élevé